

RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 01497
Numéro SIREN : 514 567 692
Nom ou dénomination : LE HARICOT MAGIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 27/11/2019 sous le numéro de dépôt 15986

Greffe du tribunal de commerce d'Avignon



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 27/11/2019

Numéro de dépôt : 2019/15986

Déposant :

Nom/dénomination : LE HARICOT MAGIQUE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 514 567 692

N° gestion : 2009 B 01497



Designation de l'entreprise : **SARL LE HANLONN MAILLON** N° SIRET : 117 117 117
 Adresse de l'entreprise : **41 RUE DE LA SERRAVALLE 34100 DEPTVILLE MARSEILLE**
 Numéro SIRET : **51453788000017**
 Exercice de l'exercice en nombre de mois : **12** Date de clôture de l'exercice : 31/12/2019

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

RENVOIS

ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Exercice N en cours		Exercice N-1 clos		
				3	4	1	2	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012					
	Fonds commercial * Autres *	014	016		1 260			
	Immobilisations corporelles *	028	030	48 006	40 906	5 080	9 207	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	1 000 100		1 000 100	800 127	
	Total I (5)	044	048	1 049 393	40 906	1 005 207	809 334	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			650	650	
	Marchandises *	060	062	36 100		1 100	31 800	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070				
		Autres * (3)	072	074	100 000		100 000	100 000
	Valeurs mobilières de placement	080	082	1 000 000		1 000 000	1 000 000	
	Disponibilités	084	086	100 000		100 000	100 000	
	Charges constatées d'avance *	092	094			430	410	
		Total II	096	098	1 200 100	1 100	1 087 480	1 087 480
		Total général (I+II)	110	112	2 249 393	41 006	1 992 687	1 896 814
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
Capital social ou individuel *		120		2 056 800		2 056 800		
Ecart de réévaluation		124						
Réserve légale		126						
Réserves réglementées *		130						
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131						
Report à nouveau		134		100 000		100 000		
Résultat de l'exercice		136		11 850		(162 000)		
Provisions réglementées		140						
Total I		142		1 974 650		1 894 800		
Provisions pour risques et charges		154						
Emprunts et dettes assimilées		156		10 000		20 000		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164						
Fournisseurs et comptes rattachés *		166		10 000		10 000		
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice)		169		100 000		100 000		
Produits constatés d'avance		174						
Total III		176		120 000		130 000		
Total général (I + II + III)		180		1 994 650		1 994 800		
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an		193	(4)	Dont dettes à plus d'un an		195	100 000	
(2) Dont créances à plus d'un an		197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	200 000	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs		199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184		

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

[Signature]

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON
18 NOV. 2019
ANNUEE

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT



[Signature]

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Désignation de l'entreprise SAFARI SA - HANDEL ET METIERS		Exercice clos le 31/12/2019		Exercice N-1 clos le 31/12/2018		
						N° de compte		
A - RÉSULTAT COMPTABLE								
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210			
	Production vendue	biens	215		214			
		services *		217		218		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
Autres produits				230				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232		73 326	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stock (marchandises) *				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240			
	Autres charges externes *	dont crédit bail				242		
		(- mobilier - immobilier)				14 981		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	910		244		
	Remunérations du personnel *					250		22 136
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		
	Dotations aux amortissements *					254		4 810
	Dotations aux provisions					256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)					264		44 411	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270		(29 096)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III) 280			
	Produits exceptionnels				(IV) 290			
	Charges financières				(V) 294		166 124	
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347			(VI) 300		
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348				1 876 810
	Impôts sur les bénéfices *					(VII) 306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310		(44 850)	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						314	44 850	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)				324			
	Divers* dont intérêts excédentaires des optés et associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprise innovante (cf. SAGEP)	986		Zone franche urbaine (cf. art. 1009 A)	987			
	Reprise d'entreprises en difficulté (cf. SAGEP)	981		Jeune entreprise innovante (cf. SAGEP)	989			
	PLA	345		Investissements outre-mer	344			
	Déduction exceptionnelle (art 39 Jeees)		655					
	Zones de réaffectation de la défense (art. 1009 A)			Bassins d'emploi à redynamiser (art. 43 bis bis C)	991			
			Crédit d'impôt sur les bénéfices en matière de déficit	346				
						138		
						990		
						992		
							342	
							350	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352		354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)				356			
	Déficits antérieurs reportables *		237 601	dont imputés sur le résultat			360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370		372	



[Signature]

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					11 455
	Immobilisations financières	480	1 000 127	482	200 000	484		486	1 000 127			1 000 127	
TOTAL		490		492	200 000	494		496				1 000 127	
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506					
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					10 148
TOTAL		570		572		574		576				10 148	
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.													
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Court terme *	Plus ou moins-values		Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
	1												
	2												
	3												
	4												
	5												
	6												
	7												
	8												
9													
10													
TOTAL		578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595				
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)								591					
TOTAL						596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NO1

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Designation de l'entreprise : SAS LE HAPIC - 7 MARSEILLE

31/03/2019

Détail des Autres Imputations

Code	Description	Montant
------	-------------	---------

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

7

NUMEROUS... (partially illegible)

SOCIETE EN ASSOCIES



[Handwritten signature]

(5)

Designation de l'entreprise : SAFARI PÂTISSERIE		Secteur <input type="checkbox"/>
Exercice ouvert le 01/01/19 et clos le 31/12/19		Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel *		176
dont apprentis		657
dont handicapés		651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105
TOTAL 1		106
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues		113
Variation positive des stocks		111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Retenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
TOTAL 2		144
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats		121
Variation négative des stocks		145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150
TOTAL 3		152
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF)		117
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026
Période de référence	024	160
Date de cessation		186

* Valeur ajoutée au sens de la CVAE au sens de l'article 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée, le cas échéant, au sens de la ligne 128.
* Doit être un chiffre d'affaires au sens de l'article 1330-CVAE-SD et non au sens de l'article 1330-CVAE-SD et non au sens de l'article 1330-CVAE-SD et non au sens de l'article 1330-CVAE-SD.



N° de dépôt

liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement ou indirectement au moins 10 % du capital de la société)

(1) Neant

EXERCICE CLOS LE : 31/12/2019 N° SIREN : 111 111 111 00171
 DENOMINATION DE L'ENTREPRISE : SAISON 1111111111
 ADRESSE (voies) : 11111111111111111111
 CODE POSTAL : 11111 VILLE : 11111111111111111111

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES (PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES)	990		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	992	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	993	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	994	100,000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :					
Forme juridique	Dénomination		% de détention	Nb de parts ou actions	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse	N°	Voie		Code postal	Commune
					Pays
Forme juridique	Dénomination		% de détention	Nb de parts ou actions	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse	N°	Voie		Code postal	Commune
					Pays
Forme juridique	Dénomination		% de détention	Nb de parts ou actions	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse	N°	Voie		Code postal	Commune
					Pays
Forme juridique	Dénomination		% de détention	Nb de parts ou actions	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse	N°	Voie		Code postal	Commune
					Pays
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :					
Titre (2)	M	Nom patronymique	AYME	Prénom(s)	ALBERT
Nom marital			% de détention	100,00	Nb de parts ou actions
					20 569 1
Naissance	Date	21/08/74	N° Département	Commune	Pays
Adresse	N°	Voie	PLATEAU DE LA VIEILLE	Code postal	Commune
					Pays
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital			% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance	Date		N° Département	Commune	Pays
Adresse	N°	Voie		Code postal	Commune
					Pays

(1) - Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) - Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NO2.



[Signature]

(7)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Page: 1

EXERCICE CLOS LE: 31/12/2019 N° SIREN: 111 111 111
DE NOMINATION DE L'ENTREPRISE: SOCIETE ANONYME
ADRESSE (voie):
CODE POSTAL: VILLE:

Table with 2 columns: NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE (905)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Main table listing subsidiaries with columns: Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, Adresse (N°, Voie, Code postal, Commune), Pays, % de détention.

* Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



LE HARICOT MAGIQUE
Société par actions simplifiée
au capital de 2 056 800 euros
Siège social : 95 Place Louis Giraud, 84210 PERNES LES FONTAINES
514567692 RCS AVIGNON

RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE
PAR DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2019
STATUANT SUR LES COMPTES SOCIAUX CLOS AU 31 MARS 2019

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 Mars 2019 qui s'élève à la somme de 44 850 euros au poste « Report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé Unique constate qu'il n'y a pas eu de dividendes distribués au titre des trois exercices précédents.

Extrait Certifié Conforme

Le Président

